

**Protocole lié à la mise en place du PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative)  
pour tout élève du collège.**

**Préambule :**

- Obligatoire car il est inscrit dans la Loi d'Orientation .
- Le PPRE doit intégrer le cours. Il peut être demandé par un inspecteur
- Stratégie de prise en charge de la difficulté scolaire de l'élève
- Nécessité d'intégrer la notion de Réussite Educative, soit une obligation de résultat et une notion de la culture de la performance. Au-delà d'une notion de performance, il faut entendre une notion d'un enseignement qui doit atteindre tous les élèves, y compris et surtout ceux qui réussissent le moins.
- Partie intégrante du Projet d'Etablissement dont les objectifs doivent pouvoir être validés.
- Doit être défini de façon « protocolaire » de manière à pouvoir le mettre en place à tout moment de l'année selon une procédure identifiée.
  
- Avant toute chose il est important de conserver, après évaluation, ce qui « marche ou pas » dans les différentes formes de soutien qui sont déjà mises en place. Il faut peut être les réorganiser, les adapter, en positionner d'autres, mais surtout il faut créer une ***Dynamique de réaction face à la difficulté afin de ne plus la subir mais de la prendre comme une donnée face à laquelle on se doit de réagir.***
- Repenser l'Evaluation en la basant sur les compétences, à l'image de la « réforme » en langues ( portfolio européen). (Le nouveau socle commun de connaissances )
- Le professeur est dans sa discipline, il doit se soucier de savoir ce que cette dernière apporte à l'élève. L'enseignant doit devenir aussi un enseignant du « conceptuel » et ce d'autant plus qu'il s'adresse à l'élève en difficulté.
- Montrer à l'élève où est sa difficulté, notion de décodage essentielle
- Admettre le niveau d'entrée ou d'arrivée de l'élève.
- Besoin de coordination. Besoin de centraliser les informations autour d'un élève. Notion de professeur Référent (ce dernier peut être le Professeur Principal, mais pas uniquement)
- Nécessité de « contractualiser » avec l'élève et la famille
- Besoin de temps pour assurer le suivi
- Le PPRE doit :
  - Avoir une durée
  - Avoir des objectifs traduits en compétences à atteindre
  - Définir des temps identifiés :
    - Temps de travail
    - Temps de concertation
    - Temps de rencontre individuel avec l'élève
    - Temps de classe, de groupe, ...

- **Elèves concernés :**
  - Repérage sur les difficultés (ou grandes difficultés) liée aux résultats scolaires, au suivi parental, aux conditions de travail au domicile, ...
    - Le repérage pourra aussi se faire en utilisant des critères sociaux, médicaux, ...
  - Repérage sur des élèves pressentis pour la SEGPA, ceux qui devraient doubler une classe, ceux qui ont des difficultés telles que la dyslexie , ....
  - Il est important de ne pas confondre avec ceux qui peuvent avoir des besoins ponctuels face à des difficultés ciblées. Ces derniers seront dirigés vers
    - Les études du soir (17h - 18h)
    - L'aide individualisée organisée par les Contrats Aidé (CAE)
    - Les dispositifs de remédiation
- **Objectifs :**
  - Offrir à tout élève un parcours de réussite scolaire
  - Détecter, analyser les méthodes d'apprentissage de l'élève
  - Procurer le soutien scolaire nécessaire
  - Apporter des ingrédients de réussite (discours positif, valorisant, ...) qui font peut être défaut au sein de la famille
- **Mise en œuvre :**
  - Le Professeur Principal, associé au rôle de Référent, prendra en charge la mise en place du PPRE (diagnostic) et son suivi.
    - Tout professeur d'une équipe pédagogique propose au professeur principal la situation d'un élève jugée inquiétante.
  - Le Professeur Principal analyse et propose un diagnostic à l'aide de la fiche PPRE (annexe I).
    - Cette fiche est partagée avec le Principal ou la Principale Adjointe.
    - Si le PPRE est nécessaire (cf Annexe II , qui illustre les différentes aides au sein du collège) la fiche est complétée par les différents interlocuteurs (CPE, COP, Equipe Médico-Sociale,..)
  - Le Professeur Principal prend contact avec la famille en vue de son adhésion, il met en place un Livret du Collégien avec l'élève. Ce contact « personnalisé » permet de positionner de nouvelles relations.
    - Le Livret est géré avec la pochette « Orientation » (cf Annexe III)
    - Le Professeur Principal finalise la fiche PPRE en proposant des objectifs à atteindre sous forme de Compétences
  - Signature du « contrat » avec la famille, l'élève, le Professeur Principal et la Principal ou son Adjoint.
  - **Diffusion, auprès de l'équipe éducative, des objectifs et du calendrier afin que tous les enseignants, dans toutes les disciplines prennent en compte lesdits objectifs.( pour mémoire le PPRE devient une obligation « pédagogique »**
  - Déroulement du calendrier
    - Opérationnalisation des objectifs
  - Bilan 1 :
    - Le Professeur Principal fait le point avec ses collègues
    - Le Professeur Principal fait le point avec l'élève ( Livret du Collégien)

### PPRE en classes de 6<sup>ème</sup>

- **Fin Mai : Commissions CM2 – 6<sup>ème</sup>** : Repérage des futurs élèves de 6<sup>ème</sup> avec les professeurs des écoles, la fiche de liaison permet d'identifier les difficultés des élèves.
- **Mi Juin :**
  - Constitution des classe et Communication aux professeurs principaux des fiches des élèves repérés.
  - Analyse des données par les Professeurs Principaux et les 2 professeurs pilotes de la remédiation en maths et en français.

### Utilisation de 2h d'ATP

- **I Etudes Dirigées :**
  - **Septembre à Mai :**
    - Etudes Dirigées pour tous les élèves (1h)
      - **Adaptation de cette dernière selon les alignements et les besoins exprimés (notion de groupes de niveau, travail autonome, ...)**
- **II A.T.P : Pris en charge par le Professeur Principal**
  - **Septembre :**
    - Prise en charge des élèves repérés et uniquement ceux là.
    - 1<sup>ère</sup> approche des difficultés repérées et communication avec les 2 professeurs pilotes (Maths et Français)
  - **Octobre :**
    - **Professeurs pilotes :**
      - Résultats des Evaluations, Analyse et *Restitution des résultats*, constitution des groupes de Compétences et « nouvelle identification » des élèves qui relèvent de la mise en place d'un PPRE et d'un soutien particulier.
      - Elaboration de documents de travail en vue de la remédiation pour tous les élèves. Mise en place d'un calendrier.
  - **Octobre – Décembre:**
    - Mise en place des Groupes de Compétences, y compris le « groupe PPRE », dans le cadre des ATP avec la notion des « professeurs renforts »
    - Relais avec les CAE et les ASEN dans le cadre des permanences ou des ATP (selon EdT)
    - Mise en place de l'étude du soir pour tous les élèves volontaires.
- Bilans intermédiaires avec les Professeurs Principaux et Professeurs Pilotes avant les vacances de la Toussaint et avant les conseils de classes
  - **Fin décembre** : Reprise de la démarche

**Classes de 5<sup>ème</sup>****PPRE en Classes de 5<sup>ème</sup>**

- **Juin 2006 :**
  - Repérage à l'issue des conseils de classes des élèves en grandes ou très grandes difficultés
  - Mise en place du Livret du Collégien par le Professeur Principal avec le collégien
    - Positionnement de l'élève dans son entité, avec ses compétences et ses difficultés.
  - Communication aux familles de la mise en place du PPRE pour le mois de septembre.
  
- **Septembre 2006 :**
  - **Du 4 au 15 septembre :**
    - Mise en place de la fiche de PPRE et d'un calendrier (annexe I) selon le protocole générique par le Professeur Principal (livret du collégien, signature d'un contrat,...)
    - Prise en compte par les professeurs de l'équipe pédagogique de la situation des élèves relevant d'un PPRE.
    - Mise en place d'une progression prenant en compte les difficultés,
      - Suggestion d'une évaluation différenciée qui sera clairement affichée à l'élève, à la famille, ...
    - Diffusion de la progression à l'équipe éducative
    - Rencontre hebdomadaire du Professeur Principal et de l'élève :
      - Selon le nombre, 2 ou 3 élèves peuvent être regroupés afin de partager un « moment de rencontre » sur un temps libre commun ou de façon ultime durant le temps du « midi-deux ».
      - Selon le nombre et les motivations, d'autres professeurs pourront être sollicités.
  
- **Semaine précédent les vacances de Toussaint du 16 au 20 octobre :**
  - 1<sup>er</sup> Bilan avec les différents intervenants et Evaluation de l'action
  - Positionnement de ce bilan sur le livret du collégien par le Professeur Principal et entretien privilégié avec l'élève et la famille.
  - Redéfinition des besoins
  
- ***Novembre - Décembre :***
  - Prolongement de l'action
  - Modulation de l'intervention de l'enseignement sur un groupe PPRE :
    - Une heure tous les 15 jours et/ou une heure par semaine.
  - Etat des lieux au conseil de classe du 1<sup>er</sup> trimestre.
    - Les bulletins des élèves concernés porteront la mention « PPRE » ou « évaluation différenciée ». Suivi sur le livret du collégien.
  - Ajustement des groupes

- *Janvier* : Reprise du dispositif adaptée sur le plan de la fréquence des rencontres et mise en place de relais.

### Soutien et Remédiation en classe de 5<sup>ème</sup>

La notion de PPRE implique une notion de grandes difficultés, hors de nombreux élèves, souvent positionnés entre 8 et 10, nécessiteraient d'une aide purement scolaire afin de gravir positivement les échelons. Aussi et selon les moyens attribués, la démarche suivante, partiellement calquée sur celui des élèves relevant d'un PPRE, pourrait être mise en place :

- **Juin 2006** :
  - Repérage
- **Septembre - Octobre** :
  - Constitution de groupes d'intervention :
    - Un enseignant pour 5 élèves, sur un temps libre, afin d'apporter un soutien scolaire, une heure par semaine.
    - Relais des CAE et ASEN comme répétiteurs ou accompagnateurs, soit dans la classe, dans les groupes et sur le temps de permanence.
- **Novembre - Décembre** :
  - Bilan (notion d'heure de synthèse)
  - Intervention de l'enseignant sur le rythme d'une heure par quinzaine.

#### Besoins estimatifs sur le Niveau de 5<sup>ème</sup> :

PPRE 5 <sup>ème</sup>							
Classes	5-1	5-2	5-3	5-4	5-5	5-6	5-7
PPRE	10 à 13						
Difficultés plus	15						
Prof Référent	Prof Principal						
	1H						
25 semaines	25	25	25	25	25	25	25
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>hse</b>					
	<b>4,86</b>	<b>hsa</b>					

Classes de 4<sup>ème</sup>PPRE en classes de 4<sup>ème</sup>

Les élèves repérés en très grandes difficultés en classe de 4<sup>ème</sup> ont besoin d'un soutien basé sur son avenir, donc sur son orientation et ce, afin de retrouver de la motivation et de l'ambition. Le rapport avec l'adulte doit donc être construit sur cette priorité. Cette dimension impliquera donc un retour à la connaissance et aux besoins scolaires. Le PPRE devra permettre à l'élève de comprendre les raisons des apprentissages. Les enseignants devront, au titre du PPRE, intégrer à leurs démarches pédagogiques ces éléments.

De façon analogue aux classes de 5<sup>ème</sup>, les élèves qui ne seront pas véritablement dans un PPRE, mais dont le niveau scolaire est basé entre 8 et 10, devront ou devraient obtenir un soutien scolaire afin de reprendre du souffle et participer avec les autres au succès lors du DNB.

- Selon le protocole, une phase de repérage, de diagnostic et la mise en place d'un contrat pour ceux qui relèvent d'un PPRE. Cette phase de repérage intégrera aussi les élèves en difficulté certaine.
- La fiche PPRE et donc le Livret du Collégien, intégrera de manière forte le projet d'orientation.
- La mise en œuvre propose 3 volets, soit 3 modes opératoires :
  - Mode 1 : le Professeur Principal, avec le groupe repéré PPRE, rencontre ces élèves toutes les semaines jusqu'à la Toussaint, puis une fois par quinzaine de Novembre à Décembre. Un bilan intermédiaire et de fin de trimestres est positionné.
  - Mode 2 : Sous la coordination d'un enseignant sur l'ensemble du niveau des 4<sup>ème</sup>, un affichage hebdomadaire propose aux élèves, une semaine à l'avance, une séance de rattrapage, des révisions, un approfondissement, etc. Les élèves s'inscrivent auprès de la Vie Scolaire, qui transmet la liste au professeur concerné.
  - Mode 3 : Un professeur propose, de façon régulière (une fois par semaine, une fois quinzaine,...) une permanence ouverte afin de répondre aux besoins des élèves.

Exemple :

<b>04-sept-06</b>	Mode 1	<b>06-nov-06</b>	Mode 1	<b>08-janv-07</b>	...	<b>26-févr-07</b>	<b>16-avr-07</b>
<b>11-sept-06</b>	Mode 2	<b>13-nov-06</b>	Mode 2	<b>15-janv-07</b>		<b>05-mars-07</b>	<b>23-avr-07</b>
<b>18-sept-06</b>	Mode 2	<b>20-nov-06</b>	Mode 2	<b>22-janv-07</b>		<b>12-mars-07</b>	<b>30-avr-07</b>

<b>25-sept-06</b>	Mode 3	<b>27-nov-06</b>	Mode 3	<b>29-janv-07</b>		<b>19-mars-07</b>		<b>07-mai-07</b>
<b>02-oct-06</b>	Mode2	<b>04-déc-06</b>	Mode2	<b>05-févr-07</b>		<b>26-mars-07</b>		<b>14-mai-07</b>
<b>09-oct-06</b>	Mode 2	<b>11-déc-06</b>						<b>21-mai-07</b>
<b>16-oct-06</b>	Mode1	<b>18-déc-06</b>						
7 semaines		7 semaines		5 semaines		5 semaines		6 semaines

- Le Professeur Principal et le coordinateur de niveau établissent un bilan de ces actions.

**Besoins estimatifs sur le niveau 4<sup>ème</sup>**

Classes	4-1	4-2	4-3	4-4	4-5	
PPRE	10					
Difficultés plus	15 à 20					
Prof référent						
	1H	1H	1H	1H	1H	
30 semaines	30	30	30	30	30	
				<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>hse</b>
					<b>4,17</b>	<b>hsa</b>

Sur la base du Socle Commun, une « entrée » par les Compétences est envisageable, dans les cours, bien sûr, mais aussi et surtout dans les PPRE et pour la construction des Ateliers Cognitifs, qui s'il nous faut un « coup d'essai » peuvent être le lieu pour la positionner.

<b>Compétence I du Socle : Français</b>
---

■ Capacités

• Lire
--------

Au terme de la scolarité obligatoire tout élève devra être capable de :
---

- |   |
|---|
| - lire à haute voix, de façon expressive, un texte en prose ou en vers,                         |
| - analyser les éléments grammaticaux d'une phrase afin d'en éclairer le sens,                   |
| - dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu,  |
| - manifester sa compréhension de textes variés, qu'ils soient documentaires ou littéraires,     |
| - comprendre un énoncé, une consigne,   |
| - lire des œuvres littéraires intégrales, notamment classiques, et rendre compte de sa lecture. |

• Ecrire
----------

La capacité à écrire suppose de savoir :
--

- |  |
|--|
| - copier un texte sans faute, écrire correctement un texte spontané ou sous la dictée,   |
| - répondre à une question par une phrase complète,   |
| - rédiger un texte bref, cohérent, construit en paragraphes, correctement ponctué, en respectant des consignes imposées : récit, description, explication scientifique, texte argumentatif, compte-rendu, écrits courants (lettres ...), |
| - adapter le propos au destinataire et à l'effet recherché,  |
| - résumer un texte.  |

• S'exprimer à l'oral
-----------------------

Il s'agit d'apprendre à :
---------------------------

- |  |
|--|
| - prendre la parole en public,   |
| - prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue,              |
| - rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations ...),                                   |
| - reformuler un texte ou des propos lu ou prononcés par un tiers,  |
| - adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché), |
| - dire de mémoire des textes patrimoniaux (textes littéraires, citations célèbres).  |

• Utiliser des outils
-----------------------

L'élève devra être capable d'utiliser :
---

- |  |
|--|
| - des dictionnaires, imprimés ou numériques, pour vérifier l'orthographe ou la signification d'un mot, ou encore pour découvrir un mot nécessaire à l'expression de sa pensée, |
| - des ouvrages de grammaire ou des logiciels de correction orthographique.   |

## ■ Attitudes

L'intérêt nécessaire pour la langue comme instrument de pensée et d'insertion suppose :

- volonté de justesse dans l'expression écrite et orale, goût pour l'enrichissement du vocabulaire ;
- goût pour les sonorités, les jeux de sens, la puissance émotive de la langue ;
- intérêt pour la lecture (de la presse écrite, des livres) ;
- ouverture à la communication, au dialogue, au débat.

## Compétence II du Socle : Pratique d'une langue vivante

### Capacités

Pratiquer une langue vivante étrangère, c'est savoir l'utiliser de façon pertinente et appropriée en fonction de la situation de communication, dans un contexte socioculturel donné. On attend de l'élève qu'il puisse communiquer de manière simple mais efficace, dans des situations courantes de la vie quotidienne, c'est-à-dire qu'il sache :

- utiliser la langue en maîtrisant les codes de relations sociales associés à cette langue :

- savoir utiliser des expressions courantes en suivant les usages de base (saluer, formuler des invitations, des excuses...)
- tenir compte de l'existence des différences de registre de langue, adapter son discours à la situation de communication.

- comprendre un bref propos oral : identifier le contenu d'un message, le sujet d'une discussion si l'échange est mené lentement et clairement, suivre un récit ;

- se faire comprendre, à l'oral (brève intervention ou échange court) et à l'écrit, avec suffisamment de clarté, c'est à dire être capable :

- de prononcer correctement,
- de relier des groupes de mots avec des connecteurs logiques,
- de donner des informations et de s'informer,
- d'exprimer simplement une idée, une opinion,
- de raconter une histoire ou de décrire sommairement.

- comprendre un texte écrit court et simple.

### ■ Attitudes

L'apprentissage d'une langue étrangère développe la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle. Il favorise :

- le désir de communiquer avec les étrangers dans leur langue, d'écouter les médias audiovisuels et de lire un journal étranger, de voir des films en version originale ;
- l'ouverture d'esprit et la compréhension d'autres façons de penser et d'agir.

## Compétence III du Socle : Mathématiques et Culture Scientifique et Technologique

### A- Les principaux éléments de mathématiques

#### ■ Capacités

A la sortie de l'école obligatoire l'élève doit être en mesure d'appliquer les principes et processus mathématiques de base dans la vie quotidienne, dans sa vie privée comme dans son travail. Pour cela il doit être capable :

- de modéliser ;
- de raisonner logiquement, de pratiquer la déduction, de démontrer ;
- de communiquer, à l'écrit comme à l'oral, en utilisant un langage mathématique adapté ;
- d'effectuer :
  - à la main, un calcul isolé sur des nombres en écriture décimale de taille raisonnable (addition, soustraction, multiplication, division),
  - à la calculatrice, un calcul isolé sur des nombres relatifs en écriture décimale : addition, soustraction, multiplication, division décimale à  $10^{-n}$  près, calcul du carré, du cube d'un nombre relatif, racine carrée d'un nombre positif,
  - mentalement des calculs simples et déterminer rapidement un ordre de grandeur ;
- de comparer, additionner, soustraire, multiplier et diviser les nombres en écriture fractionnaire dans des situations simples ;
- d'effectuer des tracés à l'aide des instruments usuels (règle, équerre, compas, rapporteur) :
  - parallèle, perpendiculaire, médiatrice, bissectrice,
  - cercle donné par son centre et son rayon,
  - image d'une figure par symétrie axiale, par symétrie centrale ;
- d'utiliser et construire des tableaux, des diagrammes, des graphiques et de savoir passer d'un mode d'expression à un autre ;
- d'utiliser des outils (tables, formules, outils de dessin, calculatrices, logiciels) ;
- de saisir quand une situation de la vie courante se prête à un traitement mathématique, l'analyser en posant les données puis en émettant des hypothèses, s'engager dans un raisonnement ou un calcul en vue de sa résolution et pour cela,
  - savoir quand et comment utiliser les opérations élémentaires,
  - contrôler la vraisemblance d'un résultat,
  - reconnaître les situations relevant de la proportionnalité et les traiter en choisissant un moyen adapté,
  - utiliser les représentations graphiques,
  - utiliser les théorèmes de géométrie plane,
- de se repérer dans l'espace : utiliser une carte, un plan, un schéma, un système de coordonnées.

## ■ Attitudes

L'étude des mathématiques permet aux élèves d'appréhender l'existence de lois logiques et développe :

- les attitudes de rigueur, de précision,
- les attitudes de respect de la vérité rationnellement établie ;
- le goût du raisonnement fondé sur des arguments dont la validité est à prouver.

## B- La culture scientifique et technologique

### ■ Capacités

L'étude des sciences expérimentales développe les capacités inductives et déductives de l'intelligence. L'élève doit être capable :

- de pratiquer une démarche scientifique :

- savoir regarder, questionner, observer, formuler une hypothèse et la valider, argumenter, modéliser de façon élémentaire,
- comprendre le lien entre les phénomènes de la nature et le langage mathématique qui s'y applique et aide à les décrire ;

- de manipuler et d'expérimenter :

- participer à la conception d'un protocole et le mettre en œuvre en utilisant les outils appropriés, y compris informatiques,
- développer des habiletés manuelles, être familiarisé avec certains gestes techniques ;
- percevoir la différence entre réalité et simulation ;

- d'éprouver, par l'expérimentation, la résistance du réel, l'irréversibilité des phénomènes ;

- de pratiquer la simulation de phénomènes pour comprendre et prévoir ; de connaître le domaine de validité et les limites de toute simulation ;

- de comprendre qu'un effet peut avoir plusieurs causes agissant simultanément, de percevoir qu'il peut exister des causes non apparentes ou inconnues ;

- d'exprimer et d'exploiter les résultats d'une mesure ou d'une recherche et pour cela :

- utiliser les langages scientifiques à l'écrit et à l'oral,
- maîtriser les principales unités de mesure et savoir les associer aux grandeurs correspondantes,
- comprendre qu'à une mesure est associée une incertitude,
- comprendre la nature et la validité d'un résultat statistique ;

- de percevoir le lien entre sciences et techniques ;

- de mobiliser ses connaissances en situation, par exemple comprendre le fonctionnement de son propre corps et l'incidence de l'alimentation, de la pratique sportive, ou encore veiller au risque d'accidents naturels, professionnels ou domestiques ;

- d'utiliser les techniques et les technologies pour surmonter des obstacles.

## ■ Attitudes

L'appréhension rationnelle des choses requiert les attitudes suivantes :

- sens de l'observation,
- curiosité pour la découverte des causes des phénomènes physiques, imagination raisonnée, ouverture d'esprit ;
- esprit critique : distinction entre le prouvé, le probable ou l'incertain, la prédiction et la prévision, situation d'un résultat ou une information dans son contexte ;
- intérêt pour les progrès scientifiques et technologiques ;
- conscience des implications éthiques du progrès scientifique et technique ;
- observation des règles de sécurité élémentaires dans les domaines de la biologie, de la chimie et dans l'usage de l'électricité ;
- responsabilités face à l'environnement, au monde vivant, à la santé.

**Projet Personnalisé de Réussite Educative ( à encarter dans le Livret du Collégien)**

**Nom et Prénom :**

**Classe :**

**Date :**

**Professeur Principal :**

**Situation pédagogique :**

**Situation Vie Scolaire :**

**Situation Psycho/ Médico/ Sociale :**

**Rencontre avec l'élève :**

*Professeur Référent :*

**Proposition de Projet Personnel et de calendrier:**

**Rencontre avec la famille (représentants légaux) :**

*Fait à Dol le :*

Signature de l'élève

Signature des représentants légaux

Signature d'un représentant du collège

Annexe I

**Professeur Principal :**  
Intervenant(s) :

**Référent :**

**Bilan de la Période 1 :**

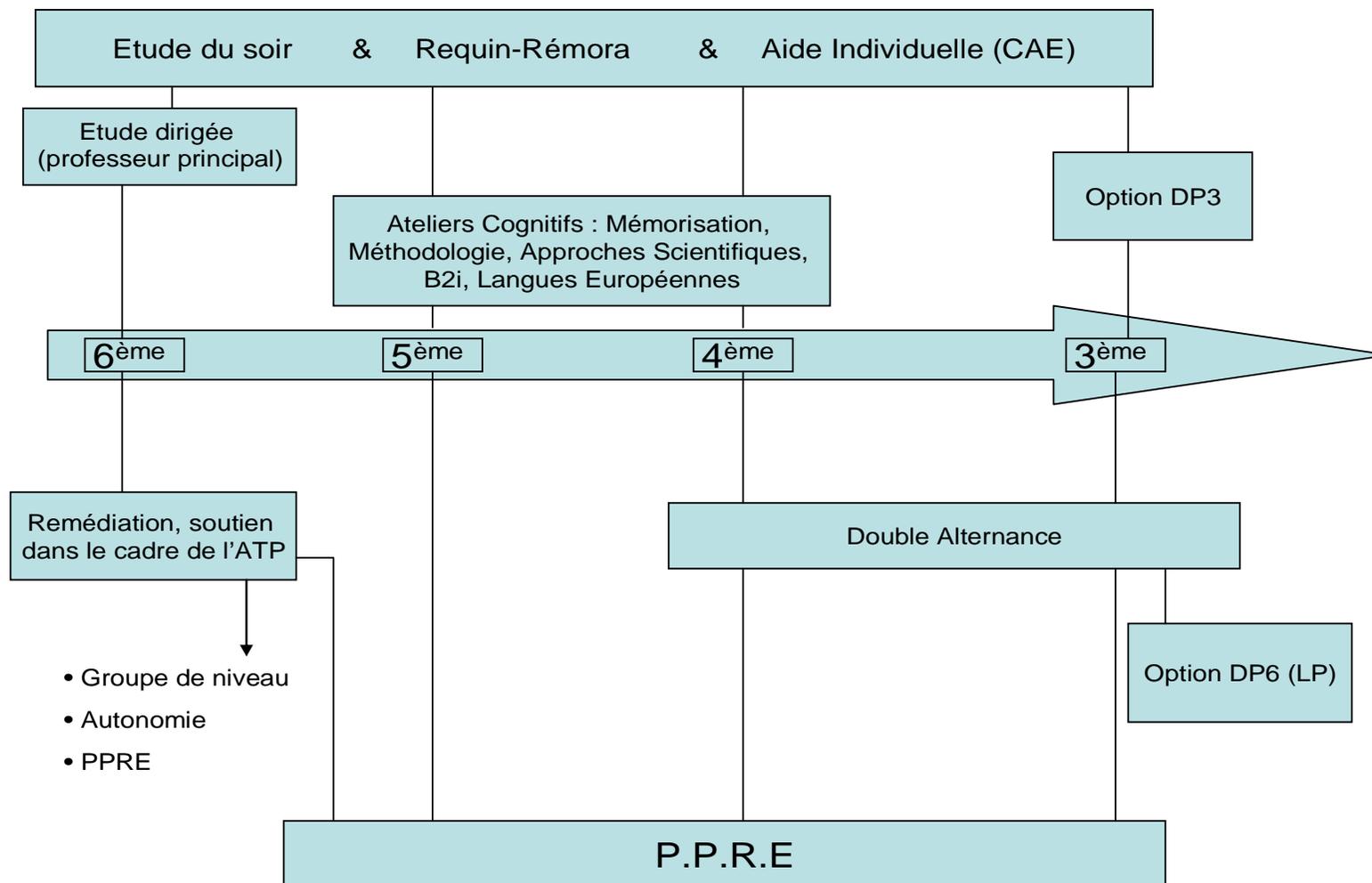
**Rencontre avec l'élève :**

**Rencontre avec la famille :**

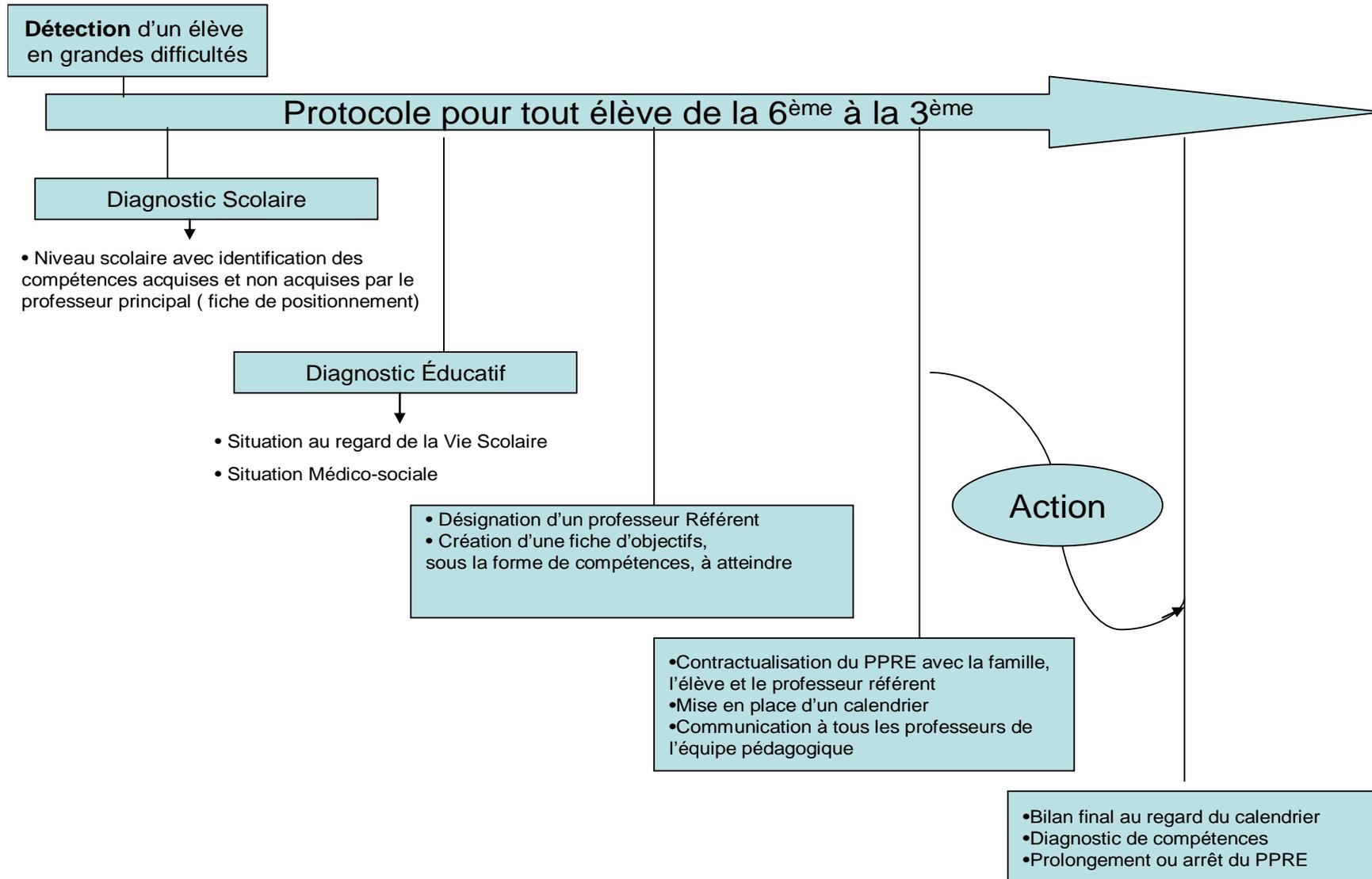
**Bilan période 2 :**

**Suite à donner :**

# Un parcours individuel pour tout élève du collège P Féval



## P.P.R.E : Projet Personnalisé de Réussite Educative



# Livret du Collégien

## *Mon parcours individuel*

**Nom – Prénom :**

**Date de naissance :**

**Adresse – téléphone(s)**

photo

**Etablissement :**

- 1<sup>er</sup> degré (école) : :
- 2<sup>nd</sup> degré (collège) :

**Année 2006-2007 :Classe :**

**âge :**

**Année 2007-2008 : Classe :**

**Année 2008-2009 :Classe :**

**Année 2009-2010 :Classe :**

### **Objectifs du livret illustrant le parcours individuel au sein du collège**

Le collège, qui est un lieu d'apprentissage des connaissances fondamentales, appelé aussi « socle commun », doit permettre à tout élève d'évoluer, de grandir et d'aboutir à la fin d'un premier parcours concrétisé par choix d'orientation. Ce choix sera fondé, certes sur les résultats scolaires, mais aussi sur des compétences. Comme tous les acquis ne peuvent se traduire systématiquement par une note ou une évaluation, ce livret a pour but de fixer les différentes évolutions et de préciser l'implication de l'élève dans un ensemble d'actions pédagogiques ( Ateliers cognitifs, IDD, remédiation, évaluation différenciée, projets,...) et péri éducatives(clubs , foyer, envie d'agir, conseil départemental des jeunes, ...) C'est aussi un outil qui permettra de pointer le parcours du jeune au titre de la scolarité obligatoire et au titre d'un éventuel programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).

Le Principal

R BARBÉ

## Passeport citoyen

	2006-7	2007-8	2008-9	2009-2010	
Délégué élève					
Représentant au CA					
Représentant au CDJ , conseil municipal des jeunes					
Membre du FSE					
Adhérent UNSS					
Club....					
Club....					
Atelier					
ASSR 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> niveau					
B2i : 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> niveau					
AFPS					
Requin Rémora					
Etude du Soir					
Tutorat					

### Vie Scolaire : Comportement, investissement, ...

Année Scolaire	Trimestre I	Trimestre II	Trimestre III

### Activités / Envie « d'engagement » au collège et à l'extérieur

Projet / Action /Formation	Description des objectifs et des réalisations



